

Message d'intérêt public

Importation d'alcool au Nunavut

Date de début : 22 septembre 2020

Date de fin : 5 octobre 2020

Ensemble du Nunavut

60 sec.

Si vous vivez dans une localité où l'alcool n'est pas restreint, vous pouvez rapporter au Nunavut jusqu'à 3 litres de spiritueux ou 9 litres de vin ou 26 litres de bière (72 contenants de 355 millilitres ou 48 contenants de 500 millilitres). Au-delà de cette quantité, vous devez avoir un permis d'importation. Si vous habitez dans une localité où l'alcool est restreint, vous devrez, avant d'importer de l'alcool, obtenir une approbation du comité d'éducation à la consommation d'alcool de votre région de même qu'un permis d'importation.

Vous pouvez vous procurer ce permis d'importation au bureau de permis d'alcool de votre région :

Magasin de bière et de vin Téléphone : 867 975-6869 Télécopieur : 867 979-5836
Rankin Inlet – Édifice Siniktarvik Téléphone : 867 645-8576 Télécopieur : 867 645-3327
Cambridge Bay – Ministère des Finances (Centre Helen Maksagak) Téléphone : 867 983-4048

Sans un permis d'importation, les magasins d'alcool des autres provinces ou territoires ne traiteront pas votre commande. Veuillez noter qu'un permis d'importation d'alcool n'est pas remboursable et n'est valide que pour une seule commande. Il doit être utilisé dans les trois semaines suivant l'achat dudit permis.

Vous pouvez acheter de l'alcool au Nunavut sans permis d'importation en vous adressant à la Société des alcools et du cannabis du Nunavut au 867-645-8475 ou, sans frais, au 855-844-5488, par télécopieur au 867-645-3327, ou par courriel à NLCLiquororders@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867-975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᓐᓇᓇᓇᓇᓇ ᐅᐱᓇᓇᓇᓇᓇᓇ ᐱᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇ ᐱᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇ, ᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇ, ᐱᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇ ᐅᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇ ᐅᓇᓇᓇ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications